

**LE JOUR, 1954
28 JUIN 1954**

UNE VIEILLE CHANSON

Parce qu'une assemblée fonctionne mal, on songe à nous en donner deux. **Elles seraient deux à mal fonctionner et c'est tout.**

Au lieu d'une assemblée d'où l'on puisse tirer un gouvernement de rechange, on en veut deux pour les mettre en concurrence et pour qu'aucun gouvernement ne tienne plus.

C'est dommage que les leçons de l'expérience soient si vaines. On se souviendrait que le sénat que nous eûmes en 1926 ne tint pas un an et que pour sortir d'une difficulté constitutionnelle sans issue, **il fallut** (pour se débarrasser du sénat) **transformer les sénateurs en députés nommés** ... C'est à ce prix exorbitant que les sénateurs d'alors souscrivirent à leur fin.

On eut ensuite, au Liban, pendant des années, une chambre des députés dont le tiers était nommé et les deux tiers élus. Ce que devenait la volonté du "peuple souverain", on se le demande. Nous étions alors il est vrai sous mandat. Mais il ne s'agit pas ici de discuter la fiction du peuple souverain ; **il s'agit d'un ordre à établir et d'un désordre à éviter.**

Notre représentation nationale est confessionnelle. Elle est proportionnelle aux confessions, et c'est au Liban une condition de la paix publique. Or on ne peut corriger les inconvénients de la représentation confessionnelle que par le nombre. Il faut qu'à l'intérieur de chaque confession les issues ne soient pas bloquées. C'est une raison, parmi quelques autres, d'augmenter le nombre des députés.

Au lieu de cela, on parle encore d'un sénat, à base confessionnelle naturellement. Ce serait une "chambre de réflexions", mais pour réfléchir à quoi ? la Chambre vote tout ce que l'on veut ; c'est une "chambre introuvable".

Augmentons l'effectif de la chambre des députés, organe de concorde de l'Etat. Cela s'impose, et non point un sénat qui, au bout d'un mois, paraîtrait ridicule.

Chambre et Sénat ensemble ne seraient que l'addition de deux impuissances.